



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Amirouche LAIDI, Mme Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON M. Jean PREVOST

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, Mme Véronique RONDOT, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

Mme Marie LE LAN à Mme Béatrice de LAVALETTE, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle FLORENNES, M. Antoine KARAM à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Yves LAURENT

Secrétaire :

M. Jean PREVOST

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-026 Adhésion au réseau Francophone des villes amies des aînés

- Conseil Municipal du 20 avril 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'engagement fort de la Ville de Suresnes en matière de soutien aux aînés,

Considérant que le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour objectif de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Ville Amies des Aînés de l'OMS créé en 2006,

Considérant que le Réseau accompagne les collectivités et valorise leurs initiatives et qu'il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les territoires adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation aux besoins des aînés,

Considérant que la Ville souhaite mettre en œuvre les principes fondamentaux : élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (transports et mobilité, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité : culture et loisirs, participation citoyenne et emploi, Autonomie, services et soins, Information et communication) ; définir un plan d'action Ville Amie des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ; Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ; participer à la vie du Réseau : échanges et valorisations de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloque, journée de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.),

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame de SEPTENVILLE, adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pouvoirs : 4
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article 1.- d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, ainsi qu'au réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS, moyennant le versement annuel de la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (en 2023, la cotisation sera de 600 €),

Article 2.- de désigner Madame de SEPTENVILLE pour représenter la collectivité au sein de l'association,

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 28 avril 2023
et publié/affiché le 21 avril 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGULLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes